



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Cap-Vert

Question écrite n° 33912

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères concernant la situation du Cap-Vert, pays désigné par les Nations-unies comme PMA (pays les moins avancés). L'extrême pauvreté qui ne cesse d'augmenter dans ces pays risque d'entraîner une augmentation du nombre de personnes vivant avec moins de 1 \$ par jour. Il est fondamental d'apporter une aide à ce pays pour renforcer sa capacité à participer à l'Organisation mondiale du commerce, à s'intégrer dans un système économique mondial. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures et la position de la France dans cette action de soutien et d'accompagnement indispensable pour rétablir un meilleur équilibre des richesses.

Texte de la réponse

Notre coopération bilatérale avec le Cap-Vert porte sur un montant annuel, toutes actions confondues, de l'ordre de 3 millions d'euros, ce qui est important, si on la rapporte à la population locale qui est de moins de 500 000 habitants. Elle se concentre sur trois domaines, qui correspondent aux préoccupations essentielles de nos partenaires : la gestion des ressources naturelles, l'éducation et la mise en oeuvre d'une décentralisation adaptée. Dans ce cadre, un projet FSP d'appui à la gestion durable des ressources naturelles au Cap-Vert, d'un montant de 600 000 euros, lancé en 2004, vise à appuyer la lutte contre la désertification et à développer la gestion intégrée des ressources en eau au niveau local. La formation demeure la priorité de notre coopération au Cap-Vert, notamment à travers le démarrage en 2004 d'un projet FSP d'appui à la langue française au Cap-Vert, d'un montant de 700 000 euros. Outre des efforts de décentralisation que nous soutenons depuis plusieurs années, les autres aspects de notre coopération concernent les secteurs des finances (essentiel pour conforter la confiance des bailleurs de fonds et des investisseurs) sous la forme d'un appui technique à la direction du budget, des statistiques sociales, ou encore de la santé, avec le lancement en 2004 d'un projet de lutte contre le SIDA et la tuberculose d'un montant de 300 000 euros. Enfin, dans le secteur du tourisme, sur lequel les autorités cap-verdiennes fondent beaucoup d'espoir, la coopération française a joué un rôle majeur dans l'élaboration du plan stratégique pour le développement du tourisme, actuellement en cours de validation. Une réunion de consultation bilatérale franco-capverdienne s'est tenue le 23 septembre 2004 à Paris. Les deux parties ont défini les axes de concentration de l'aide en prenant en compte les priorités du gouvernement capverdien. Les deux axes prioritaires de concentration seront la francophonie et la formation des cadres à travers le renforcement de l'enseignement en français et la poursuite d'une politique de bourses d'enseignement supérieur et de formation professionnelle. La gouvernance à travers l'appui à la définition de politiques publiques, notamment dans le secteur du tourisme, une réflexion sur les possibilités de coopération dans le domaine de la sécurité, et éventuellement des expertises ponctuelles sur des questions de gouvernance financière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33912

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 février 2004, page 1121

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 976